



Atelier du Prunier

9, allée Chantegrillet
74230 Thônes
Tél : 06 63 13 25 14
email : atelierduprunier@gmail.com
www.atelierduprunier.com

N° SIRET : 38333237600029
Organisme de formation, N° de déclaration d'activité : 82 74 02 64 474
enregistré auprès du préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes
Certificat Qualiopi N° : F0487

Présentation de la certification visée

MISE À JOUR : 06/11/23

LIBELLÉ FORMATION : CÉRAMISTE POTIER

Identification certification visée : **CAP tournage en céramique – Niveau 3**

Descriptif de la certification, conditions d'accès, équivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés

- Lien vers RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/680>
- Lien vers ONISEP : <https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Lycees/cap-tournage-en-ceramique>

Modalités d'inscription

- Inscription en Candidat libre
- Ouverture des inscriptions : Le lancement des inscriptions se fait généralement à partir du mois d'octobre, on note quelques variations en fonction des académies. Les inscriptions sont ouvertes pendant 4 à 6 semaines, jusqu'aux alentours de mi novembre (Pour la session 2022, pour l'Académie de Grenoble, les sessions d'inscription seront ouvertes visiblement du 17 novembre au 8 décembre 17h ; confirmation d'inscription le 15 décembre. Ces dates sont sujettes à évolution. Attention, les dates fluctuent en fonction de votre académie)
- Pour accéder au site d'inscription en ligne : <https://www.espace-concours.fr/inscription-aux-examens>
- En Auvergne-Rhône-Alpes : Site de l'Académie de Grenoble : <https://www1.ac-grenoble.fr/article/cap-certificat-d-aptitude-professionnelle-121665>
- Modalités pour les candidats en situation de handicap : <https://www1.ac-grenoble.fr/article/amenagements-particuliers-pour-les-situations-de-handicap-121630>
- L'inscription se fait en général en trois temps :
 - 1) Vous procédez à votre pré-inscription sur internet.
 - 2) Après avoir enregistré votre inscription sur internet, vous recevez PAR MAIL une confirmation d'inscription. Ce document devra être retourné au rectorat avant la date précisée sur le document, avec les pièces justificatives demandées.

Note 1 : Les candidats qui se réinscrivent peuvent réutiliser leur numéro de candidat de la session précédente (numéro figurant sur la convocation ou le relevé de notes), en veillant à vérifier les données pré-renseignées.

Note 2 : Pour obtenir des dispenses pour les matières générales il vous faudra fournir les relevés de notes ou certificat de vos précédents diplômes.

3) Inscription définitive lorsque votre dossier sera retourné complet au rectorat.

Modalités relatives à l'examen

- Une convocation aux examens vous parviendra en avril-mai par courrier. Les épreuves généralement se déroulent en juin.
- La partie théorique se déroule dans un centre d'examen de votre académie d'inscription
- La partie pratique se déroule dans le centre d'examen le plus proche de votre académie d'inscription (à priori, on a des centres d'examen à Dijon, Marseille, Antibes)
- Les résultats sont disponibles directement sur le site de l'académie début juillet. Le relevé de notes vous est communiqué dans le mois qui suit par courrier.